Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Notaire - Honoraires pour procuration électronique

Par JeanMarcdu65

Bonjour,
Ne pouvant me déplacer pour la signature de l'acte de vente de mon appartement (ce fut le cas pour le compromis), le notaire me signale seulement maintenant " la procuration que vous avez signé pour le compromis et qui est utilisable également pour la vente (elle a déjà été facturée de 96 euros qui correspond aux frais de rédaction et d'envoi par signature électronique).
Ma question : le notaire ne devait-il pas m'informer du coût de son intervention avant que je procède par voie électronique ?... et par ailleurs il semble qu'il ne me demande pas un réglement, mais utilisera le prix de vente comme mode de compensation.
Merci d'avance pour vos réponses éclairées.
JeanMarcdu65

Par isernon

bonjour,

j'ai trouvé cet article sur ce sujet :

[url=https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/acheter/frais-de-notaire-identiques-lorsqu-on-signe-un-acte-de-vente-a-distance-article-37165.html]https://edito.seloger.com/conseils-d-experts/acheter/frais-de-notaire-identiques-lorsqu-on-signe-un-acte-de-vente-a-distance-article-37165.html[/url]

salutations